

**Réunion d'experts concernant la convention (n° 185)  
sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée),  
2003**Genève  
4-6 février 2015

---

## Note pour les participants

La Réunion tripartite d'experts concernant la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, se tiendra du 4 au 6 février 2015 au Bureau international du Travail. Elle commencera à 9 heures, mercredi 4 février 2015, par des réunions de groupes. Les participants pourront s'inscrire à partir de 8 heures.

La présente note a pour objet d'aider les participants à se familiariser avec l'organisation et les procédures de la réunion, de manière à leur permettre de participer efficacement à ses travaux dès le début.

## Objet de la réunion

A sa 320<sup>e</sup> session (mars 2014), le Conseil d'administration a décidé d'organiser une réunion tripartite associant experts maritimes et experts des visas. Cette réunion tripartite d'experts devait examiner la faisabilité et réaliser une analyse coûts-avantages des diverses options envisageables, y compris celles exposées dans le document GB.320/LILS/5, pour traiter les questions relatives à l'application de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, pour les Etats du pavillon, les Etats du port et les Etats pourvoyeurs de gens de mer, qu'ils aient ou non ratifié la convention, ainsi que pour les armateurs et les gens de mer.

## Composition

La réunion tripartite d'experts rassemblera 32 experts désignés après consultation des gouvernements, 16 experts employeurs désignés après consultation du groupe des employeurs et 16 experts travailleurs désignés après consultation du groupe des travailleurs.

Une liste de réserve sera établie sur la base des autres pays de la liste proposée qui ne figurent pas parmi les 32 représentants gouvernementaux. Les pays figurant sur la liste de réserve ainsi que tout autre pays intéressé pourront participer à la réunion à leurs frais en qualité d'observateurs. Les organisations internationales intéressées seront également invitées à participer en qualité d'observatrices <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Document GB.321/INS/11.

---

## Documentation

Une documentation est à disposition sur la page du site de l'OIT spécialement consacrée à la réunion <sup>2</sup>. On y trouvera notamment 1) un document d'information technique pour discussion lors de la réunion d'experts sur la convention n° 185 <sup>3</sup>; 2) un projet de programme de travail, et 3) les décisions du Conseil d'administration qui se rapportent à la question.

## Groupes

Des dispositions ont été prises afin que les représentants des gouvernements, des armateurs et des gens de mer puissent se réunir séparément pour des consultations pendant la réunion.

Des dispositions ont été prises pour que les groupes tiennent des réunions officielles le jour de l'ouverture:

|                  |                        |           |
|------------------|------------------------|-----------|
| 9 h 00 - 10 h 30 | Groupe gouvernemental  | Salle II  |
|                  | Groupe des armateurs   | Salle III |
|                  | Groupe des gens de mer | Salle IV  |

## Renseignements divers

### Transport jusqu'au BIT

Les participants venant en voiture privée peuvent utiliser le garage souterrain P1 en veillant à ne pas garer leur véhicule devant l'entrée principale.

Des services d'autobus relient la gare de Cornavin (lignes F et 8) et l'aéroport (ligne 28) au BIT. Descendre à l'arrêt «BIT» sur l'avenue Appia. Le bus 8 passe toutes les six à huit minutes entre 7 heures et 19 heures, et toutes les 15 à 20 minutes après 19 heures; le bus 28 passe toutes les 20 à 30 minutes entre 7 heures et 20 heures et moins fréquemment après. Le bus F passe toutes les 15 à 20 minutes aux heures de pointe et toutes les heures après 20 heures. Des cartes valables pour plusieurs trajets sont en vente au kiosque à journaux du BIT (R2-Sud).

### Accès au bâtiment du BIT

Les participants, qu'ils arrivent en voiture, en taxi ou en bus **le mercredi 4 février**, doivent pénétrer dans le bâtiment par la porte 1, située au niveau R3-Sud. Au guichet de contrôle pour la sécurité **à partir de 7 h 30**, ils seront accueillis par un membre du

<sup>2</sup> [http://ilo.org/global/standards/maritime-labour-convention/events/WCMS\\_301228/lang--fr/index.htm](http://ilo.org/global/standards/maritime-labour-convention/events/WCMS_301228/lang--fr/index.htm)

<sup>3</sup> [http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---normes/documents/meetingdocument/wcms\\_336094.pdf](http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/meetingdocument/wcms_336094.pdf)

---

secrétariat et recevront un badge qui leur permettra d'accéder au bâtiment pendant toute la durée de la réunion. Les participants sont priés de toujours porter ce badge lorsqu'ils sont dans les locaux du BIT.

A leur départ, les participants sont priés de déposer leur badge dans la boîte placée à cet effet au-delà des portillons de sécurité afin que celui-ci puisse être réutilisé.

## **Inscription**

Les formulaires d'inscription se trouvent au bureau d'inscription et d'information (R3-Sud). Chaque participant est prié de remplir ce formulaire en lettres majuscules et de le remettre au bureau d'inscription et d'information au cours du premier jour de la réunion afin que son inscription soit officiellement enregistrée.

## **Salles de réunion**

L'heure et le lieu des réunions seront indiqués sur le tableau d'affichage situé devant la salle du Conseil d'administration.

Les séances plénières auront lieu dans la salle II où les places seront réparties en trois secteurs – un pour les représentants gouvernementaux, un pour les représentants du groupe des armateurs et un pour les représentants du groupe des gens de mer.

Les participants pourront débattre entre eux, en s'exprimant depuis leur place et toujours devant un microphone pour permettre l'interprétation simultanée. Lorsque le président aura donné la parole à un participant, celui-ci devra allumer son micro en appuyant sur le bouton.

Dans les salles de réunion, les places sont équipées d'une installation permettant d'écouter les interventions dans la langue originale ou dans les langues pour lesquelles l'interprétation est assurée. Cette installation se compose d'un écouteur, de deux boutons de réglage du volume et de deux autres boutons permettant de sélectionner le numéro du canal correspondant à la langue souhaitée.

Des portemanteaux sont installés dans tout le bâtiment, notamment à proximité des salles de réunion. *Ils ne sont pas surveillés, et les effets qui y sont entreposés le sont donc aux risques et périls de leurs propriétaires.*

## **Bureaux du secrétariat**

La liste des membres du secrétariat et de leur numéro de bureau respectif sera publiée le premier jour de la réunion.

## **Agence de voyages**

Un bureau de l'agence Carlson Wagonlit Travel se trouve au niveau R2-Sud. Il est ouvert de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. *Il est vivement conseillé aux participants qui n'auraient pas confirmé la réservation de leur voyage de retour de s'y rendre au plus vite.*

---

## Questions financières

Les délégués qui peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de voyage et au versement d'une indemnité de séjour par le BIT (billets et indemnité journalière de séjour) sont invités à se présenter au bureau d'inscription en se munissant des pièces suivantes:

a) dans le cas de billets d'avion **prépayés, l'original de la carte d'embarquement;**

b) dans le cas de billets d'avion **achetés par le participant, l'original de la facture du billet et de la carte d'embarquement et l'itinéraire.**

## Banque

Une succursale de l'UBS et des distributeurs automatiques de billets qui acceptent les cartes de crédit se trouvent au niveau R3-Nord du bâtiment. La banque est ouverte de 9 heures à 12 h 30, du lundi au vendredi, pour les retraits et le change de monnaies étrangères. Un autre distributeur se trouve au niveau R2-Sud, près du kiosque à journaux.

## Poste et téléphone

Un bureau de poste situé au niveau R2-Nord, près du restaurant, est ouvert de 10 heures à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Les appels téléphoniques locaux peuvent être effectués à partir de n'importe lequel des téléphones du bâtiment du BIT, y compris depuis ceux qui se trouvent dans les salles de réunion, en composant le chiffre 0 pour obtenir la liaison avec le réseau téléphonique public.

## Restaurants et bar

Un restaurant et une cafétéria se trouvent au niveau R2-Nord. Le bar des délégués, situé au R3-Sud, reste ouvert pendant les séances.

## Tabac

Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment du BIT. Les participants peuvent cependant fumer à l'extérieur, sur le balcon qui jouxte le bar des délégués au R3-Sud et sur la terrasse qui se trouve au niveau R1-Nord.

## Premiers secours

En cas d'urgence, appeler le service médical au numéro 7134.

## Adresse postale des participants

Les participants sont priés de se faire envoyer leur courrier à l'adresse suivante:

---

M<sup>me</sup>/M. (nom complet)  
Bureau international du Travail (BIT)  
Réunion d'experts concernant la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens  
de mer (révisée), 2003 – MESIDC/2015  
Case postale 500  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

Téléphone: (+41.22) 799.71.55  
Fax: (+41.22) 799.67.71

Les participants pourront retirer leur courrier et messages personnels au bureau  
d'inscription et d'information.